

# PUCIER

**DIMANCHE 20 AVRIL 2025**

**Gymnase municipal  
av Henri Guillot - RIVES**

**8 €  
la table  
(1.83 m)  
+ banc**



**BUVETTE  
PETITE RESTAURATION**

**Accueil  
exposant  
dès 6h**

**Accueil du  
public  
8h-18h**

**Entrée : 1€ (gratuit  
pour les enfants)  
parking gratuit**

**Réservations : M. LAMBERT au 06 68 06 73 40  
ou par mail [acr.rives@gmail.com](mailto:acr.rives@gmail.com)**

**ACR : Amicale du personnel de la Ville de Rives**



# Règlement

1. Organisation par l'Association Communale Rivoise. Le pucier reçoit les professionnels et les particuliers dans la limite des places disponibles.
2. Les exposants s'engagent à observer les conditions du présent règlement. Les exposants qui ne se conforment pas à cette règle ne seront pas acceptés, et ceci sans dédommagement.
3. Les organisateurs se réservent le droit de refuser toute candidature, ainsi que d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation, sans indemnité d'aucune sorte.
4. Installation des stands des exposants à partir de 6H. Fin du pucier à 18H.
5. L'accueil des exposants sera assuré à l'entrée du gymnase municipal de Rives. Présentation obligatoire avant installation. L'accès à l'emplacement ne peut se faire qu'avec une personne de l'organisation. L'exposant est obligé de respecter l'emplacement désigné par l'organisateur.
6. En cas de réservation, l'emplacement reste réservé jusqu'à 8h. Si celui n'est pas occupé à 8h30, il pourra être réattribué à une tierce personne, sans dédommagement.
7. L'exposant s'engage à respecter le cadre qui lui est attribué. Chaque participant s'engage à ne laisser aucun objet, carton, déchet ou poubelle sur le site.
8. Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.
9. Les exposants sont personnellement responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'organisateur.
10. Le prix de l'emplacement : 8 euros la table d' 1.83 m fournie avec banc. Possibilité de prendre plusieurs emplacements.
11. Prix d'entrée visiteur : 1 € (gratuit pour les moins de 12 ans).

## Bulletin d'inscription (à déposer en mairie de Rives)

Je soussigné(e) :

Nom : ..... / Prénom : .....

Né(e) le : ..... à Département : ..... Ville: .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Tél : ..... Email : .....

Titulaire de la pièce d'identité N° : .....

Délivrée le : ....., par .....

N° d'immatriculation de mon véhicule : .....

déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels usagés (Article L310-2 du Code de commerce)
- de non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile

Fait à ..... le .....

SIGNATURE

Ci-joint le règlement de ..... € pour l'emplacement de..... ml